

**Annexe 2D**

**Premier programme pluriannuel d'investissements**  
**2021 - 2024**

## I. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2024

Le présent programme pluriannuel d'investissements (PPI) est établi pour une période de 4 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

En application de l'article 11 du cahier des charges de concession et de l'article 6 de son annexe 2, il est établi par le gestionnaire du réseau de distribution, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période :

- sur des zones localisées du territoire de la concession ;
- avec des quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de modernisation et développement du réseau.

Il intègre uniquement les réalisations du gestionnaire du réseau de distribution.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

En application de l'article 6 de l'annexe 2, le présent PPI distingue en son sein l'enveloppe prévisionnelle d'investissements de renouvellement qui fera l'objet d'une consommation du stock restant de provisions pour renouvellement, lequel sera exclusivement et intégralement affecté aux travaux de renouvellement des ouvrages pour lesquelles elles ont été constituées, sous réserve des obligations légales, réglementaires et comptables applicables aux provisions pour renouvellement.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel portant sur des zones identifiées comme prioritaires, il ne représente pas pour le gestionnaire du réseau de distribution l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume.

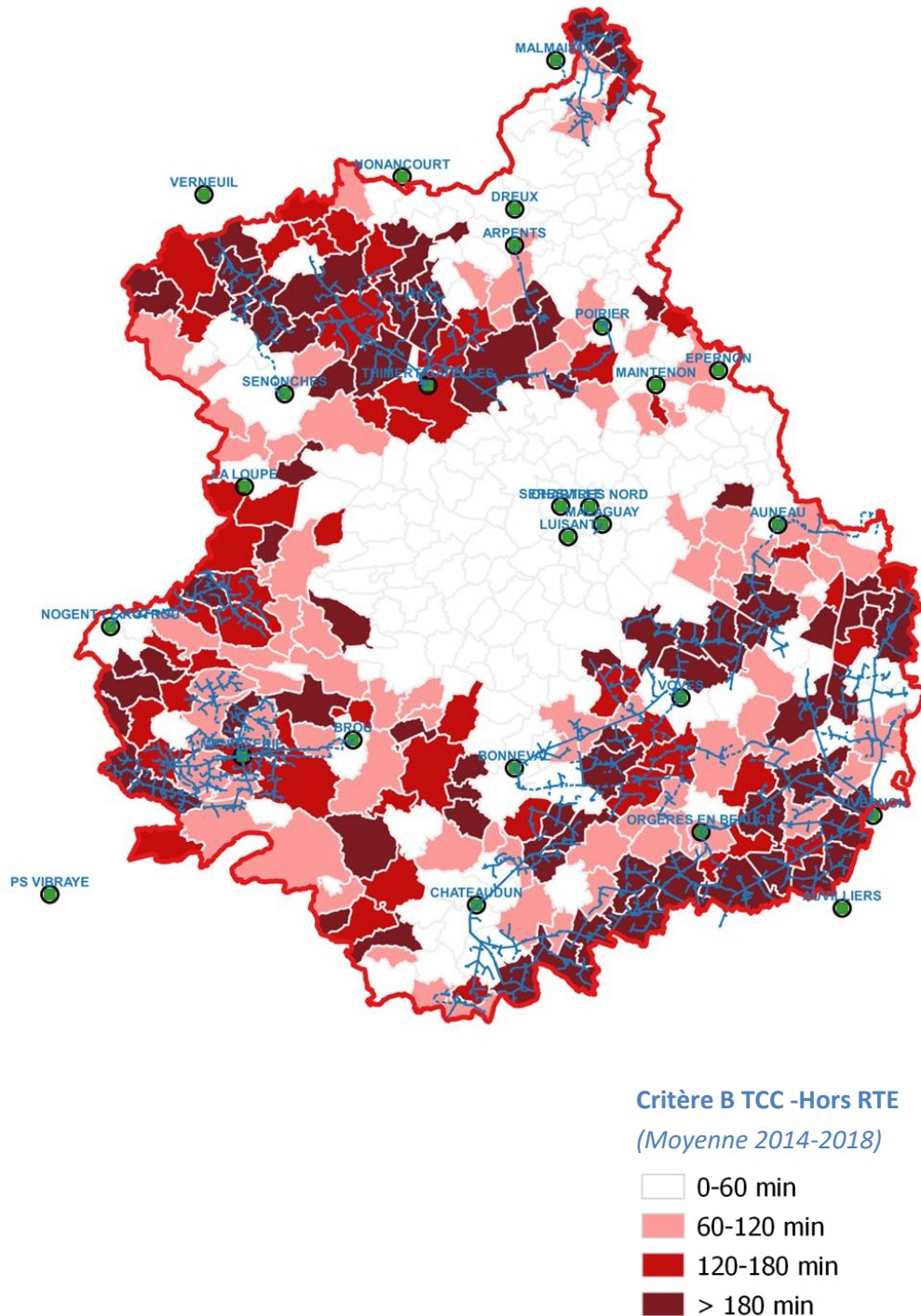
Il n'intègre notamment pas les investissements liés aux opérations de raccordement et aux travaux réalisés dans les Postes Sources.

Concernant les investissements visant l'amélioration du réseau de distribution de la concession, le gestionnaire du réseau de distribution poursuivra ses investissements sur l'ensemble du territoire dans la limite des moyens alloués par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité fixé par la CRE.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel sont définies à l'article 11 du cahier des charges de concession et aux articles 6 et 7 de son annexe 2.

## A. Zones prioritaires d'investissements

Au vu de la répartition des départs HTA en fonction de leur critère B sur la période 2014-2018, du nombre d'incidents HTA et du nombre de coupures longues moyenné, le diagnostic technique a permis de mettre en évidence des zones prioritaires en matière d'investissements pour le gestionnaire du réseau de distribution.





**Liste des communes relevant des zones prioritaires d'investissements**

Code Insee	Commune
28002	Allaines-Mervilliers
28003	Allainville
28004	Allonnes
28008	Ardelles
28009	Ardelu
28012	Arrou
28016	Les Autels-Villevillon
28018	Authon-du-Perche
28019	Baigneaux
28026	Baudreville
28027	La Bazoches-Gouet
28028	Bazoches-en-Dunois
28029	Bazoches-les-Hautes
28030	Beauche
28032	Beauvilliers
28033	Belhomert-Guéhouville
28046	Boissy-lès-Perche
28047	Boisville-la-Saint-Père
28049	Boncé
28053	Le Boullay-les-Deux-Églises
28054	Le Boullay-Mivoye
28055	Le Boullay-Thierry
28059	Brezolles
28063	Brunelles
28072	Champrond-en-Perchet
28077	La Chapelle-Fortin
28078	Chapelle-Guillaume
28079	Chapelle-Royale
28080	Charbonnières
28085	Chartres
28087	Châtaincourt
28089	Châteauneuf-en-Thymerais
28090	Les Châtelets
28092	Châtenay
28101	Civry

Code Insee	Commune
28106	Conie-Molitard
28108	Cormainville
28111	Coudray-au-Perche
28112	Coudreceau
28114	Courbehaye
28120	Crucey-Villages
28121	Dambron
28126	Dancy
28143	Escorpain
28144	Les Étilleux
28145	Fains-la-Folie
28147	Favières
28151	Fessanvilliers-Mattanvilliers
28155	Fontaine-les-Ribouts
28161	Frazé
28164	Fresnay-l'Évêque
28165	Frétigny
28175	La Gaudaine
28180	Gilles
28183	Gommerville
28184	Gouillons
28187	Guainville
28190	Guillonville
28199	Janville
28200	Jaudrais
28202	Lamblore
28206	Laons
28207	Léthuin
28210	Levesville-la-Chenard
28212	Loigny-la-Bataille
28214	La Loupe
28215	Louville-la-Chenard
28217	Louvilliers-lès-Perche
28221	Lumeau
28224	Lutz-en-Dunois

**Liste des communes relevant des zones prioritaires d'investissements (suite)**

Code Insee	Commune
28226	Maillebois
28231	La Mancelière
28236	Margon
28237	Marolles-les-Buis
28241	Le Mée
28243	Mérouville
28246	Meslay-le-Vidame
28247	Le Mesnil-Simon
28248	Le Mesnil-Thomas
28252	Miermaigne
28257	Mondonville-Saint-Jean
28258	Montainville
28261	Montigny-le-Chartif
28263	Montigny-sur-Avre
28264	Montireau
28271	Morvilliers
28274	Moutiers
28275	Néron
28276	Neuvy-en-Beauce
28280	Nogent-le-Rotrou
28282	Nonvilliers-Grandhoux
28283	Nottonville
28287	Orgères-en-Beauce
28288	Orlu
28291	Ouarville
28294	Oysonville
28295	Ozoir-le-Breuil
28296	Péronville
28300	Poinville
28303	Poupry
28304	Prasville
28311	Le Puiset
28312	Puiseux
28313	Réclainville
28316	Rohaire
28320	Rouvray-Saint-Florentin

Code Insee	Commune
28322	Rueil-la-Gadelière
28323	Saint-Ange-et-Torçay
28327	Saint-Bomer
28330	Saint-Cloud-en-Dunois
28331	Saint-Denis-d'Authou
28335	Saint-Éliph
28341	Saint-Jean-de-Rebervilliers
28342	Saint-Jean-Pierre-Fixte
28351	Saint-Maixme-Hauterive
28354	Saint-Maurice-Saint-Germain
28360	Saint-Sauveur-Marville
28362	Saint-Victor-de-Buthon
28366	Santeuil
28367	Santilly
28368	La Saucelle
28369	Saulnières
28374	Serazereux
28376	Soizé
28378	Souancé-au-Perche
28382	Terminiers
28383	Theuville
28386	Thimert-Gâtelles
28390	Tillay-le-Péneux
28393	Tremblay-les-Villages
28395	Trizay-Coutretot-Saint-Serge
28398	Unverre
28400	Varize
28401	Vaupillon
28407	Vichères
28408	Vierville
28410	Villampuy
28412	Villeau
28416	Villeneuve-Saint-Nicolas
28418	Villiers-Saint-Orien
28422	Voves

## B. Programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux HTA

### Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2021-2024 sur les zones prioritaires identifiées

<b>RÉSEAUX HTA</b>	<b>Quantité</b>
<b>Renouvellement des câbles HTA souterrains CPI</b>	7 km
<b>Renouvellement des lignes aériennes HTA, y compris plan aléas climatiques</b>	50 km
<b>Lignes aériennes HTA fiabilisées (PDV)</b>	130 km
<b>Renouvellement ou ajout d'Organe de Manœuvre Télécommandé</b>	20

S'agissant des zones prioritaires d'investissements, les stocks d'ouvrages concernés et la contribution du PPI 2021-2024 à l'atteinte des valeurs repères du Schéma Directeur d'Investissements sont :

<b>Valeur repère</b>	<b>Stock initial SDI (périmètre de la concession au 31/12/2017)</b>	<b>Stock au 01/01/2020 (périmètre des zones prioritaires)</b>	<b>Rappel cible valeur repère SDI (périmètre de la concession)</b>	<b>Investissement PPI 2021-2024 (périmètre des zones prioritaires)</b>
Réseau HTA en risque avéré bois	106 km	44 km	39 km traités en investissements	5 km
Réseau HTA en faible section	18 km	10 km	18 km renouvelés à 15 ans	5 km
Réseau HTA souterrain CPI	75 km	30 km	75 km renouvelés à 30 ans	7 km
Réseau HTA aérien	5 855 km	1 846 km	pas de valeur repère	-
Organes de Manœuvre Télécommandés - OMT	1 012	429	Traitement des poches supérieures à 15 km et 300 clients.	20

## C. Programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux BT

### Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2021-2024 sur les zones prioritaires identifiées.

<b>RÉSEAUX BT</b>	<b>Quantité</b>
<b>Renouvellement réseaux BT aériens fils nus, y compris faible section</b>	4 km
<b>Renouvellement réseaux BT souterrains (dont câble papier imprégné)</b>	4 km

S'agissant des zones prioritaires d'investissements, les stocks d'ouvrages concernés et la contribution du PPI 2021-2024 à l'atteinte des valeurs repères du Schéma Directeur d'Investissements sont :

<b>Valeur repère</b>	<b>Stock initial SDI (périmètre de la concession au 31/12/2017)</b>	<b>Stock au 01/01/2020 (périmètre des zones prioritaires)</b>	<b>Rappel cible valeur repère SDI (périmètre de la concession)</b>	<b>Investissement PPI 2021-2024 (périmètre des zones prioritaires)</b>
Réseau BT aérien nu	312 km	157 km	110 km renouvelés à 30 ans	4 km
Réseau BT souterrain CPI/NP (estimation haute)	224 km	92 km	224 km renouvelés (estimation haute, trajectoire restant à définir au vu d'un inventaire devant intervenir durant le premier PPI)	4 km

#### D. Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution

L'engagement financier total du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2021-2024 est le suivant :

<b>Finalité</b>	<b>Total 2021-2024</b>
<b>Renforcement des réseaux <sup>(1)</sup></b>	<b>1,3 M€</b>
<b>Climatique <sup>(2)</sup></b>	<b>0,3 M€</b>
<b>Modernisation des réseaux <sup>(3)</sup></b>	<b>8,0 M€</b>
<b>Engagement financier total</b>	<b>9,6 M€</b>

(1) Investissements de renforcement et levée de contrainte sur les réseaux HTA et BT

(2) Investissements dans le cadre du Plan Aléas Climatiques

(3) Investissements de restructuration, d'automatisation, de renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT et de Prolongation de la Durée de Vie des Ouvrages des réseaux HTA

Sur cet engagement financier total, l'enveloppe prévisionnelle d'investissements de modernisation des réseaux (renouvellement aérien et souterrain des réseaux HTA et BT et Prolongation de la Durée de Vie des Ouvrages des réseaux HTA) qui fera l'objet d'une consommation du stock restant de provisions pour renouvellement s'élève à 5 M€.

En complément de l'enveloppe précitée, s'agissant des opérations classées en renforcement des réseaux, climatique, restructuration ou automatisation, elles peuvent également faire l'objet de consommation du stock de provision pour renouvellement et seront précisées au moment de la présentation de chaque programme annuel de travaux.

Le montant des provisions pour renouvellement utilisées dans le cadre de cet engagement sera justifié a posteriori, une fois les chantiers relevant du PPI définitivement clos.

L'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements sur les zones prioritaires identifiées.

Le programme pluriannuel portant sur des zones identifiées comme prioritaires, il ne représente pas pour le gestionnaire du réseau de distribution l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume.

La ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

#### E. Programme pluriannuel d'investissements sur les postes sources

Le programme pluriannuel d'investissements concernant les postes sources est communiqué pour information à l'autorité concédante. Le financement associé à ces travaux ne rentre pas dans les programmes indiqués au chapitre D du programme pluriannuel d'investissements.

##### **Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2021-2024 sur les zones prioritaires identifiées**

<b>POSTES SOURCES</b>	<b>Travaux prévus</b>
<b>Modernisation, renouvellement de composants</b>	• <u>Poste source de Bonneval</u> : mutation transformateur 20 MVA en 36 MVA
	• <u>Poste de Brou</u> : remplacement disjoncteurs HTB
	• <u>Poste source de Dreux</u> : passage en contrôle commande numérique, passage en neutre compensé,
	• <u>Poste de Nogent-le-Rotrou</u> : remplacement sectionneurs et disjoncteurs HTB
	• <u>Poste source d'Orgères</u> : passage en contrôle commande numérique, passage en neutre compensé, création d'une fosse déportée
	• <u>Poste source de Poirier</u> : passage en contrôle commande numérique, passage en neutre compensé
	• <u>Poste de Senonches</u> : déploiement monitoring et nouveau réseau télécom



## F. Modalités de suivi technique et financier du programme pluriannuel d'investissements

### 1) Suivi technique

La réalisation du programme pluriannuel et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité, comme précisé ci-dessous.

Type de priorité/programme	Indicateur de suivi <sup>2</sup>	Indicateur d'évaluation <sup>3</sup>
Renouvellement de 7 km de réseau HTA souterrain (dont câbles CPI)	Nombre de km de réseau renouvelés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau HTA souterrain de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016-2020)
Fiabilisation de 130 km de réseau HTA aérien	Nombre de km fiabilisés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau HTA aérien de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016 - 2020)
Renouvellement de 50 km de réseau HTA aérien, y-compris plan aléas climatiques	Nombre de km renouvelés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau HTA aérien de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016 - 2020)
Améliorer la réactivité et l'automatisation	Nombre d'OMT posés /an sur les zones	Critère B de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016 - 2020)
Renouvellement de 4 km réseau BT aérien fils nus, y-compris faible section	Nombre de km renouvelés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau BT aérien de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016 - 2020)
Renouvellement de 4 km de réseau BT souterrain (dont câbles CPI)	Nombre de km de réseau renouvelés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau BT souterrain de la concession (moyenne 2021-2024 vs. moyenne 2016 - 2020)

### 2) Suivi financier

Le suivi des prévisions d'investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

<b>Suivi année n des dépenses d'investissement du gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du PPI</b>				
<b>Investissements</b>	<b>Total prévisions d'investissements PPI</b>	<b>Réalisé de l'année n</b>	<b>Réalisé en cumulé à fin d'année n</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Renforcement des réseaux</b>	1,3 M€			
<b>Climatique</b>	0,3 M€			
<b>Modernisation des réseaux</b>	8,0 M€			
<b>Engagement financier total</b>	<b>9,6 M€</b>			

L'évaluation de l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

Comme précisé au point D, la ventilation présentée dans le tableau ci-dessus peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

<sup>2</sup> Les indicateurs de suivi qui portent sur des réalisations peuvent être renseignés dans le cadre du suivi annuel.

<sup>3</sup> Les indicateurs d'évaluation n'ont pas vocation à être intégrés au suivi annuel, et doivent être renseignés au terme du PPI (réalisation complète des programmes d'investissement sur les zones ciblées).